

Règlement du Concours « Les Mots comptent »

1. Dispositions générales

- 1.1. Le concours « Les Mots comptent » vise à identifier et à soutenir les auteurs, orateurs et poètes talentueux de la République du Congo.
- 1.2. Le concours est organisé sur une base volontaire.
- 1.3. Le Slogan du Concours est « Les Mots créent la réalité ».
- 1.4. L'Organisateur du Concours est le Mouvement « L'Avenir Du Congo ».

2. Objectifs du Concours

Détecter et encourager les écrivains, les orateurs et les poètes congolais les plus talentueux ;

Aider à promouvoir les œuvres et les activités des participants ;

Attirer les participants les plus compétents et les plus talentueux à l'activité du Mouvement ;

Populariser des auteurs locaux et promouvoir la culture congolaise.

3. Participants au Concours

- 3.1. Les citoyens qui se sont portés volontaires pour y participer sont invités à participer au Concours.
- 3.2. La participation est strictement individuelle.

4. Exigences pour la candidature

Les participants présentent un essai détaillé, une histoire, un poème ou une vidéo relevant de l'une des catégories suivantes :

- « Essai » — Texte de nature de presse d'opinion sur un sujet choisi par l'auteur (jusqu'à 3000 caractères) ;
- « Histoire » — une œuvre littéraire sur un thème choisi par l'auteur (jusqu'à 3000 caractères) ;
- « Poème » - une courte œuvre poétique sur un thème choisi par l'auteur (jusqu'à 3000 caractères) ;

- « Prise de parole » - un enregistrement vidéo d'une intervention de l'auteur sur un sujet choisi par l'auteur (de 5 à 10 minutes) + une brève description (jusqu'à 100 mots).

Critères d'évaluation :

- Originalité du thème choisi pour l'œuvre / la performance ;
- Expressivité de la langue (respect du style et de la composition, richesse et précision du vocabulaire utilisé, qualité globale du travail effectué) ;
- La volonté de participer aux activités du Mouvement et de promouvoir ses idées à travers la création d'auteur ;
- La pertinence et la profondeur du traitement du thème choisi.

5. Étapes

Étape 1. Réception des candidatures : Du 10 au 28 décembre 2025

Étape 2. Vote en ligne : Du 29 décembre 2025 au 11 janvier 2026

Étape 3. Finale à Brazzaville : Du 16 au 18 janvier 2026

Les 10 finalistes présentent un discours de 10 minutes : lecture de texte, discours public ou présentation poétique.

Le jury désigne les lauréats.

6. Récompense

6.1. La répartition du fonds de prix est la suivante :

- 1^{er} prix — 100 000 CFA
- 2^e prix — 75 000 CFA
- 3^e prix — 50 000 CFA
- Les 7 autres finalistes — 25 000 CFA chacun

Les gagnants reçoivent le titre de « Leader du domaine », ainsi que la possibilité de la publication et de la promotion sur la plateforme numérique du Mouvement.

7. Calendrier

- Dépôt des candidatures : du 10 au 28 décembre 2025.
- Vote en ligne : du 29 décembre 2025 au 11 janvier 2026.
- Finale et remise des prix : du 16 au 18 janvier 2026 à Brazzaville.

8. Dispositions finales

8.1. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le règlement sous réserve d'en informer les participants.

8.2. Tous les documents soumis au Concours peuvent être utilisés à des fins éducatives non commerciales, avec l'indication obligatoire de la paternité d'œuvre.

8.3. La participation au Concours implique le consentement au traitement des données personnelles et à l'utilisation du matériel dans le cadre des objectifs de l'événement.